



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Délibération CA-20251008-1.7.b

Vanves, le 8 octobre 2025

Conseil d'administration du Cnous du 8 octobre 2025

**Délibération relative à la motion déposée par l'Union Etudiante et la Fondation pour le Logement,
intitulée "STOP AUX EXPULSIONS DURANT LA TRÈVE HIVERNALE : LES ÉTUDIANT·ES LOGÉ·ES EN
CROUS ONT AUSSI DES DROITS !"**

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

- *Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,*
- *Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,*
- *Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous,*
- *Vu la motion présentée par les élus étudiants de l'Union Etudiante et la représentante de la Fondation pour le Logement, membre du Conseil d'administration,*

Point de l'ordre du jour

1.7.b : Point additionnel : motion déposée par les élus étudiants de l'Union Etudiante et la représentante de la Fondation pour le Logement, membre du Conseil d'administration,

Entendu l'exposé des auteurs de la Motion et des débats qui ont suivi,

- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

Approbation de la motion déposée par l'Union Etudiante et la Fondation pour le Logement

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **rejette** la motion.

Nombre de membres constituant le conseil : 29

Quorum : 9

Membres présents : 19

Procurations : 7

Membres participant à la délibération : 25

Contre : 12

Abstentions : 2

Pour : 11

NPPV : 1

Bénédicte DURAND

Annexe n°1 : la motion déposée par l'Union Etudiante et la Fondation pour le Logement

Délais et voies de recours : en application des articles R.421-1 et suivants du code de la justice administrative, la présente pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la présidente du CNOUS et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, en l'occurrence de Cergy-Pontoise.